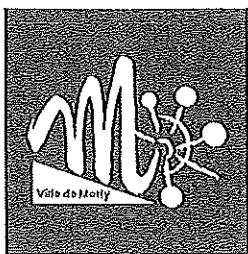


S'LO



République Française  
Département du Nord

*Direction Générale des Services  
JNV/SMA  
N° DC-2025-041A*

Ville de Marly

#### DÉCISION DU MAIRE

Objet : demande de subvention au Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif « Projets Territoriaux Structurants) pour la rénovation extérieure et intérieure de la Médiathèque de Marly

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22-51 du 19 juillet 2022 du Conseil municipal de Marly donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son 26<sup>e</sup> donnant délégation à Monsieur le Maire de demander l'attribution de toute subvention dans les conditions suivantes « la délégation consentie est générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement ou en investissement , quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable » ;

Considérant la nécessité de solliciter toute subvention d'investissement pour la construction d'un groupe scolaire au quartier de la Briquette sur la commune de Marly

#### DECIDE

**Article 1 :** de demander une subvention au Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif « Projets Territoriaux Structurants) pour l'année 2025-2026 à hauteur de 763 333 euros pour la rénovation extérieure et intérieure de la Médiathèque de Marly.

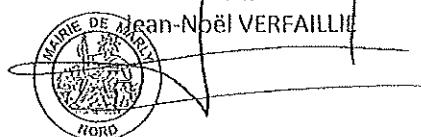
**Article 2 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au comptable de la collectivité ;

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 mars 2025

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 07/04/2025  
et de la publication le 07/04/2025